



Conférence ministérielle sur la crise financière

2^e note d'information

La crise financière actuelle et l'architecture financière internationale

**Hôtel Ramada Plaza
Tunis (Tunisie)
12 novembre 2008**

I. Introduction

L'intégration croissante de l'économie mondiale a accru la vulnérabilité des pays aux chocs d'origine externe et a largement souligné la nécessité d'instaurer des mesures multilatérales et coordonnées. Les marchés financiers ont une portée internationale, mais la crise que nous traversons montre que la supervision et la réglementation aux niveaux national et international n'ont pas été à la mesure de l'évolution de l'innovation financière. Les structures de gouvernance financière sous-jacentes des institutions financières internationales ne reflètent pas non plus adéquatement les poids économiques variables des différents pays dans l'économie mondiale. La nécessité de réformer le système international est au centre d'un débat intensif qui a actuellement cours. Le G20 se réunira à Washington le 15 novembre, et on s'attend à ce qu'il s'attache surtout à la restauration de la stabilité financière, au déverrouillage des marchés du crédit et à la restauration de la confiance dans le système international. Vu sous l'angle africain, il s'agit là d'un premier pas nécessaire, mais le débat international doit être élargi pour englober les questions à plus long terme que constituent la croissance et le développement. Le présent document fait brièvement le point sur la question à l'intention des ministres et des gouverneurs.

II. La situation sur la scène mondiale

En premier lieu, les crises que nous avons connues auparavant, à savoir la crise mexicaine (1994-1995) et la crise en Asie de l'Est (1997-1998), ainsi que celle que nous traversons, ont mis au jour les faiblesses qui existent dans le dispositif de surveillance et de réglementation et dans le mode de fonctionnement des banques et des marchés financiers. En deuxième lieu, la part des pays en développement dans la production mondiale et les échanges internationaux s'est certes accrue, mais ces pays restent sous-représentés dans les organes de prise de décisions des organisations internationales créées pour réglementer le fonctionnement du système financier international. En troisième lieu, les déséquilibres croissants des comptes des opérations courantes dans certains pays développés et la crainte que de tels déséquilibres ne soient pas viables plaident également pour la réforme. Jusqu'alors, les tentatives effectuées pour régler ces déséquilibres par le cautère d'actions concertées n'ont pas connu les succès escomptés, d'où les appels pour l'instauration de nouveaux mécanismes pour faire face à ces questions et réduire l'impact que ces déséquilibres pourraient avoir sur l'économie mondiale.

Comme l'a fait remarquer M. Gordon Brown, premier ministre de Grande-Bretagne, une nouvelle architecture internationale, ou un Bretton Woods II, doit être mise en place pour prendre en compte «*les nouvelles réalités, à savoir des économies ouvertes et non protégées, des marchés financiers internationaux et non nationaux, une concurrence à l'échelle mondiale plutôt que locale.*» (13 octobre 2008). La nouvelle architecture internationale doit en particulier accorder plus d'attention à la prévention des crises. Un système de surveillance solide

encourage l'adoption de politiques et de pratiques qui favorisent la stabilité financière et la stabilité de l'économie réelle. Il aide en particulier les pays à éviter l'accumulation d'une dette privée et publique non viable pendant les périodes de forte hausse de l'activité, réduisant ainsi la probabilité de turbulences sur les marchés des changes et les marchés financiers.

À cet égard, le rôle des institutions financières internationales et du Forum sur la stabilité financière est capital. Les travaux de ces deux organes doivent épouser un certain nombre de principes de bases, à savoir :

- (i) renforcer la transparence (mise en vigueur des normes comptables internationales établies et normes du marché de l'assurance crédit);
- (ii) placer la réglementation, la surveillance prudentielle et la gestion du risque sur des bases saines;
- (iii) promouvoir l'intégrité sur les marchés financiers et encourager les pratiques bancaires saines (prévenir les bulles spéculatives);
- (iv) renforcer la supervision et la gestion des crises transfrontières ;
- (v) améliorer les systèmes de pré-alerte; et
- (vi) renforcer la coopération internationale.

Ces travaux doivent mieux refléter les poids économiques actuels des divers acteurs tout en prenant entièrement en compte les intérêts des pays plus pauvres qui, peu importants systématiquement certes, sont néanmoins affectés par l'évolution internationale. Des améliorations ont été enregistrées ces derniers temps, à savoir par exemple les réformes effectuées récemment par le Fonds monétaire internationale qui ont débouché sur la revalorisation des quotes-parts, le triplement des droits de vote de base et l'ajout d'un deuxième administrateur suppléant pour les circonscriptions de 19 membres ou plus. Des réformes similaires sont en cours à la Banque mondiale. Ces réformes sont importantes, certes, mais de l'avis de beaucoup de personnes, il reste encore beaucoup à faire.

L'évolution courante a montré la nécessité de disposer d'instruments adéquats pour faire face aux crises. Lorsqu'une crise financière systémique éclate, il faut réagir rapidement pour éviter l'effondrement total du système. Même les pays dont les économies sont fondamentalement solides, comme c'est le cas de certains marchés émergents, ne sont plus à l'abri des répercussions négatives des crises financières. À cet égard, la création par le FMI le 29 octobre 2008 d'une nouvelle facilité de liquidité à court terme qui permet de décaisser rapidement des financements en faveur des marchés émergents est une bonne nouvelle¹. On se

¹ Voir IMF <http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2008/POL102908A.htm> Accessed on November 1, 2008.

félicite également de la mise en place de la facilité contre les chocs exogènes en faveur des pays à faible revenu. Le FMI renforcera également sa panoplie d'interventions préventives à court terme avec ses lignes de crédit à but préventif, aisément accessibles aux pays justifiant de politiques économiques vigoureuses conçues pour prévenir des problèmes de balance des paiements susceptibles de survenir par contagion financière internationale.

Ces réformes devraient donner aux pays africains la possibilité de faire entendre davantage leur point de vue. Il importe aussi que ces pays prennent part aux débats stratégiques clés qui ont cours dans les institutions financières internationales et au sein des instances comme le Comité de Bâle qui établissent et négocient les normes de gouvernance comptable et institutionnelle. Cela aurait pour effet de faire en sorte que la réglementation et les exigences bancaires prennent en compte les particularités de l'Afrique.

L'objectif ultime des réformes est de renforcer l'efficacité des marchés financiers mondiaux et régionaux en réduisant les coûts des transactions, en améliorant la liquidité et en facilitant l'intermédiation financière. Ces objectifs sont au cœur du développement des pays africains.

III. Une réponse panafricaine et nationale

Il n'y a pas de solution de portée mondiale qui ne soit pas inclusive. La crise actuelle a montré que personne n'est à l'abri de la contagion. L'Afrique veut donc se faire entendre et voir son point de vue pris en compte. Toutefois, la participation de tous les pays africains à toutes les instances n'est pas pratique. Pour cela, les institutions panafricaines, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique sont bien placées, compte tenu de leur mandat panafricain, de jouer ce rôle de représentant de l'Afrique, rôle qui viendrait compléter les activités menées à la fois par les communautés économiques régionales et les pouvoirs publics des divers pays.

Par ailleurs, la crise financière a également montré la très grande importance des systèmes de réglementation efficaces pour la stabilité du secteur financier. L'application des règles de transparence est particulièrement essentielle pour permettre aux autorités de réduire l'exposition du secteur bancaire au risque systémique. La nature transnationale de certaines institutions financières et l'interdépendance accrue des marchés plaident également pour la réglementation transfrontière des marchés financiers.

V. Conclusion

La réunion du 15 novembre du G20 doit être perçue comme le commencement d'un processus de participation inclusive. Il importe que le point de vue de l'Afrique soit pris en compte. Au niveau international, nous avons besoin de normes qui : 1) établissent une réglementation efficace, 2) n'étouffent pas l'innovation et le développement financiers, et 3) peuvent s'adapter aux particularités des pays. Les points de vue des ministres et des gouverneurs seront portés à l'attention des participants à la réunion du G20 qui se tiendra le 15 novembre 2008 à Washington.

Points de discussion proposés

1. Les ministres et les gouverneurs sont-ils d'accord avec les principes de base énoncés dans la présente note?
2. Quelles mesures faudrait-il prendre aux niveaux national et régional?
3. Comment l'architecture financière émergente peut-elle prendre entièrement en compte les préoccupations de l'Afrique?